



Écrire et transmettre son histoire de vie - Initiation

Comment ? Pour qui ? Multiple, dense, fragmentée, soumise aux événements extérieurs, aux émotions intérieures, ainsi va la vie. On ne peut tout en saisir, mais on peut expérimenter différentes pistes pour attraper l'essentiel de son parcours et tenter de lui donner sens.

« Chaque histoire est singulière, et notre liberté est immense, d'inventer nos vies, nos romans. Et nulle, d'échapper à ce savoir ».
François Gantheret

Public

Toute personne qui, désirant écrire son histoire de vie – quitte à la recomposer, l'inventer ou la réinventer –, souhaite explorer la question de la transmission.

Toute personne qui désire trouver au sein de l'atelier l'encouragement et la confiance indispensables à l'écriture de son histoire de vie.

Il est nécessaire d'avoir suivi au minimum une journée « Expérimenter l'atelier d'écriture », et si possible le premier module « Oser écrire » de la formation générale à l'écriture littéraire, et d'être prêt à partager son histoire dans le respect mutuel et la confidentialité.

Objectifs

- Transmettre son histoire, c'est d'abord élucider la question de la transmission. Que désire-t-on transmettre, à qui et pourquoi ? Quel tri faire dans ses héritages, entre le dit et le non-dit, l'implicite et l'explicite. Comment re-transmettre « *une page d'écriture, un récit qui conte le geste des anciens que chacun lira, re-écrira à sa manière.* » (Jacques Hassoun) ;
- Poser les fondations, les premières briques de son histoire ;
- Commencer à chercher de quelles histoires, de quels événements, de quelles figures significatives, de quels territoires réels ou imaginaires, et dans quelle Histoire, son histoire s'est faite ;
- Laisser l'écriture mener l'enquête et accepter d'être « dérouté » par l'écriture ;
- Aller à la rencontre de ce qui est à « l'origine de soi » et identifier les éléments incontournables de votre récit « singulier », ancré dans votre vie propre.

Contenus

Au cours de ce stage, vous questionnez ce que recouvre votre désir de transmission. Vous commencez à identifier ce qui pour chacun, fait histoire : thèmes, lieux, personnes significatives, périodes charnières, etc. Vous commencez également à explorer, en faisant quelques détours par les textes de ceux qui s'y sont déjà essayés, quelques thèmes et quelques formes que peut prendre l'écriture de votre histoire.

Vous mettez en place le « journal de bord » de l'écriture de votre histoire de vie. Il vous accompagne tout au long de ce chemin d'écriture que vous pourrez poursuivre en participant au cycle de huit journées proposé au cours de l'année à Paris.

Méthode pédagogique

Le dispositif articule celui des ateliers d'écriture et de la démarche des histoires de vie en formation. Il repose sur un contrat entre l'animatrice et les participants : implication, confidentialité, lecture des textes et retours constructifs, hypothèses et propositions de pistes de travail.

L'intervenante

Michèle CLÉACH explore depuis plus de dix ans les sentiers des histoires de vie et des ateliers d'écriture, toujours étonnée de leurs richesses et de leurs effets.

Formatrice-consultante, elle est titulaire du Diplôme Universitaire des Histoires de Vie en Formation, et participe aux travaux de l'ASIHVIF-RBE (Association Internationale des Histoires de Vie en Formation et pour la Recherche Biographique), et du RQPHV (Réseau Québécois pour la pratique des Histoires de Vie).

Évaluation

Le temps d'évaluation permet à chaque participant de vérifier si ces journées ont rencontré son projet et si elles lui ont permis de confirmer son désir de poursuivre dans l'écriture de son histoire. Chaque stagiaire est en outre invité à remplir et à adresser au centre de formation (par courrier ou par mail) le document-type de bilan qui lui a été adressé en même temps que sa convocation au stage.

STAGE EN PRÉSENTIEL

• PARIS

Intervenante : M. Cléach

Durée : 3 j. • 18 h

Horaires : 10 h-17 h

Dates : 4-6 oct. 2017 • 11-13 juin 2018

Tarifs : 288 € pour les particuliers • arrhes 130 € • Form. perm 576 €

Prix nets de TVA

Toutes nos activités peuvent être prises en charge dans le cadre de la formation permanente (OPCA, AFDAS...) sur étude du dossier, ainsi qu'au titre d'un congé individuel de formation (CIF).